**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 5 JUIN 2020**

Le conseil municipal d’Audon s’est réuni ce jour, vendredi 5 juin 2020 à 20h30 (cinq juin deux- mille-vingt à vingt heures trente), en séance ordinaire sous la présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

**Les membres suivants du conseil municipal sont présents :**

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique DULAU, Magali DE PONTE, Valérie PINTO, Carole LABAT, Xavier MORLIGHEM, Johann LOPEZ, Dominique LACAUSSAGUE, Pascal TRIPAULT.

*La convocation du Conseil Municipal a été affiché en Mairie le 2020.
Mme Magali DE PONTE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur le Maire, ouvre la séance à 20h30.*

**ORDRE DU JOUR:**

1- Présentation du compte administratif 2019
2- Présentation du budget primitif 2020
3- Travaux de réparation des cloches de l'Eglise
4- Convocations dématérialisées
5- Travaux ex salle de boxe
6- Délégation Arbre à Pain
7- Membres CIAS
8- Manifestations
9- Divers

**1- Présentation du compte administratif 2019:**

Le compte administratif 2019 est présenté à l'ensemble des conseillers municipaux, il présente des résultats d'investissements positifs, ce qui permet d'obtenir une recette en investissement pour pouvoir financer les divers projets de l'année.
Le solde final en pour 2019 s'élève à 302 783€ :

-Résultat de fonctionnement: +285 647€

-Résultats d'investissements: + 17 146€

Après en avoir délibéré et en l’absence du MAIRE qui ne prend pas part au vote , le Conseil Municipal adopte à l’unanimité le CA 2019 et valide sa concordance avec le compte de gestion de Madame la Trésorière Publique .

**2 Budget primitif 2020:**

Monsieur le Maire explique que suite des causes du COVID-19 le budget peut être voté jusqu'au 31 juillet 2020, contrairement aux autres années où il doit être voté avant le 31 mars. Il explique aux nouveaux élus le fonctionnement d'un budget.
Par la suite il fait lecture de celui-ci:
-Section fonctionnement: 514 058€ (cinq-cent-quatorze-mille-cinquante-huit €uros)
-Section investissement: 98 441€ (quatre-vingt-dix-huit-mille- quatre-cent-quarante et un €uros)
Monsieur le Maire informe que la commune n'a plus la main sur la taxe d'habitation puisqu'elle va disparaître. Il explique que à ce jour, nous votons uniquement les taux des fonciers bâtis et non-bâti et que l'Etat, suite à divers calculs, reverse à la commune le montant de la taxe d'habitation que nous touchions jusqu'à présent. Cette taxe sera dynamique, ce ne sera pas la versement d'une même somme reconduite tous les ans, elle sera indexée sur un taux prévu à cet effet et sera amené à évoluer au fil des années.
Au sujet de la taxe foncière, Monsieur le Maire propose au vu de la crise sanitaire et économique, de ne pas augmenter les taux d'impôts fonciers pour cette année, il précise qu'il n'y a pas un réel besoin d'augmenter pour le moment, mais néanmoins le taux sera réévalué de manière lente et progressive les prochaines années, de manière à ne pas augmenter les taux de manière brutale en une seule fois.
la stagiairisation de Monsieur THOUVENIN Nicolas; à partir du 1er Juillet. En effet, son salaire va être sensiblement réévalué, car sur le principe de la stagiairisation, nous nous devons de reprendre ses acquis professionnels dans les secteurs publics et privés, au mieux disant ce qui permet de le faire démarrer à un statut plus élevé que celui auquel un débutant ,par exemple, aurait pu prétendre. Concernant l’emploi technique partagé avec Gouts, Monsieur THOUVENIN se verra proposer une stagiairisation d’un an à partir du 01 juillet en vue d’une titularisation future.

Monsieur le Maire précise que le FPIC sera de nouveau pris en charge par la CCPT et par conséquent cette dépense devrait disparaître du budget communal.
Pour le SIVU scolaire, monsieur le Maire informe que les emprunts pour celui-ci se terminent en 2021, les dépenses baisserons sensiblement les prochaines années.

Pour ce qui est des dépenses en investissement, Monsieur le Maire informe que dans l'aménagement du centre bourg, sont prévues les dépenses du futur city stade. Les travaux de l’ex-salle de boxe ,le remplacement de la plaque du monument aux morts et l’acquisition de matériel sont aussi inscrits et seront atténués par diverses subventions et aides demandées.

Dorénavant le budget du CCAS, dissout le 25 mai 2020, sera intégré dans le budget principal de la commune au profit de la commission actions sociales.

**Subventions aux associations:**

Monsieur le Maire propose le tableau suivant pour les subventions à allouer aux associations (identique à 2019) :

* ACCA d'Audon: 500€
* Amicale des retraités d'Audon: 1 500€
* Audon sports et loisirs, gymnastique volontaire: 200€
* Association locale de protection civile de Tartas: 100€
* Clique harmonie tarusate: 155€
* Section des mutilés du travail de Tartas: 50€
* Arbre à pain: 100€
* Club omnisports de Tartas (JSPT): 500€
* Amicale des sapeurs-pompiers de Tartas: 200€
* Restaurants du coeur des Landes: 50€
* Secours Catholique des PAys de l'Adour: 50€
* Esprit du Sud: 50€

À la suite de l'annulation des fêtes de l'alose en mai dernier, il n'y aura exceptionnellement cette année pas de subvention allouée au comité des fêtes. Pour donner suite à une concertation avec les Présidents du foyer des jeunes et du comité des fêtes, si les conditions sanitaires le permettent, le foyer des jeunes souhaite organiser les refêtes, dans ces cas-là, une subvention exceptionnelle de 1500€ (mille-cinq-cents €uros) leur sera attribuée afin de les aider à organiser l'évènement. De même, si le comité des fêtes souhaite organiser une manifestation d’ici la fin de l’année , une subvention de 1000 € lui sera alloué.

**3- Travaux de réparation des cloches de l'Eglise**

Monsieur le maire informe que la société LAUMAILLE de Tarbes qui procède depuis toujours à l'entretien des cloches, a procédé à la révision annuelle pour un montant de 340€ TTC ( trois-cent-quarante €uros) de cette révision . Il en est ressorti qu'il fallait remplacer le battant de cloche de la cloche numéro 1, ainsi que la chaîne de transmission était à changer.
Au vu du montant du devis ( > 1000 €), Monsieur le Maire, a pris l'initiative d'appeler deux autres entreprises pour réaliser une autre expertise des cloches. Et par la même occasion, demander un devis à chacun pour l'entretien annuel. Il a contacté l'entreprise BODET, et ACH.

Monsieur le maire soumet l'ensemble des devis à l'approbation de son conseil municipal.
Après délibération , et à l’unanimité , l'ensemble du conseil municipal valide à l'unanimité les devis de l'entreprise ACH pour un montant de réparation de 450€ (mieux disant des 3 devis) et un montant du contrat annuel de 156€ (mieux disant des 3 devis) .

**4- Convocations dématérialisées**

Monsieur le Maire, informe que dorénavant, les conseillers municipaux recevront des convocations dématérialisées sur leur boite mails.

**5- Travaux salle de boxe**

Monsieur le Maire fait part de ses trois devis reçus pour les travaux de rénovation de l'ancienne salle de boxe.

* Travaux d'isolation: entreprise Alain BATS 7 957€ .
* Faux plafonds: entreprise ROQUELAURE 2 320€
* Electricité: Entreprise Rémi GOYER 5 370€
A cela, il faudra rajouter les sanitaires et le raccordement des eaux usées, l'entreprise Romuald COMET sera consultée pour ce dernier devis.

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal accepte d’inscrire au FEC les travaux de rénovation de la salle de boxe et charge Monsieur le MAIRE de la rédaction et de la présentation du dossier auprès du CD40.

Point commission travaux

Monsieur Bernard FERNANDEZ, 1er Adjoint, prend la parole pour faire un état des lieux des travaux en cours et futurs. Il expose ce qui suit:

* Sur le chemin du Hourquet, de gros dégâts causés par les crues de l'Adour. Une solution est en cours de réflexion (apport de pylônes béton installés en quinquonce plus un revêtement de béton par-dessus). Monsieur Pascal MARTIN doit se renseigner auprès de l'entreprise ETPM.
* Il faudra certainement prévoir de disquer le chemin de halage deux cents mètres plus loin pour niveler les ornières causées par le ramassage tardif du maïs.
* Chemin de Bignolles: Effondrement d'une partie à quatre-vingts mètres après la grange de Monsieur Roland TASTET, voir pour renforcer par une implantation de poteaux bétons et remblais qui pourraient se trouver au Pariben. Il précise qu'il faudra vérifier l'absence de fuite au niveau de la bouche d'arrosage de Monsieur Gaüzère.
* Location des écoles: les peintures ont commencé, le joint de l'évier de la cuisine est refait, la hotte aspirante est en cours de nettoyage, le loquet du portillon côté route du Mourliou est à changer. Reste à changer le câble du cumulus, contrôler le système d'évacuation, repeindre le portillon, le support boîte à lettres côté route du Mourliou, repeindre le portail côté départementale, élagage des arbres de la cour, désherbage, et prévoir de réaliser une tranchée pour le passage de l'eau vers la salle de boxe. Finir de poser les lamelles occultantes sur la clôture, Prévoir cet hiver de refaire les boiseries extérieures et nettoyage de la façade.
* Il informe qu'il reste une partie de la haie à couper côté réserve incendie et qu'il reste à faire celle du cimetière..
* Un contact a été pris avec la société Autofilmnet pour la protection des vitres de la salle des assossiations.
* Mardi 9 juin, rencontre avec la socièté SOBROSO pour une étude de broyage et valorisation biomasse de la zone du Teoule. Voir avec le Président de l'ACCA de l'impact sur la faune?
* Monsieur FERNANDEZ, informe aussi avoir rencontrer le matin même les employés communaux de Bégaar,pour planifier le discage croisé des 20 hectares concernés pour l'année 2020. Ces travaux devraient débuter la semaine du 15 Juin 2020.

**6- Délégation Arbre à Pain**

Madame Magali DE PONTE est désignée à l'unanimité par le conseil municipal pour être la déléguée de l'association.

**7- Membres CIAS**

Les membres obligés sont les conseillers communautaires, donc pour la commune, monsieur Laurent NOLIBOIS. Comme membre non-obligé Monsieur le Maire va proposer Madame Véronique DULAU 3ème adjointe aux affaires sociales.

**8- Manifestations**

Après une longue discussion, pour la sécurité et la santé de tous, le conseil municipal décide à l'unanimité, au vu de la pandémie que nous traversons de ne pas organiser de fête des mères cette année mais néanmoins, il a été pris la décision d'honorer quand même les mamans de l'année ainsi que par la même occasion les collégiens qui passent en 6ème. Monsieur le Maire ainsi que la commission actions sociales passeront offrir en mains propres aux nouvelles mamans un bon cadeau de 30€ (trente €uro) aux nouvelles mamans. Ils passeront aussi remettre la calculatrice aux futurs collégiens.

**9-Divers:**

Monsieur le Maire propose que les comptes rendus de réunion de conseil municipal soit publié sur la page Facebook de la commune. Ceux-ci sont déjà diffusés sur le site internet. Il faudra donc reprendre la formation pour les mettre en ligne sur le site « mairie-audon ».Véronique DULAU , Adjointe , regarde ses archives ou recontactera le service communication de la CCPT.

Monsieur le Maire informe que la mise en place de la CCPT a eu lieu la veille, son Président reste le même Monsieur Laurent CIVEL, et les sept vice-présidents: Monsieur Jean- François BROQUERE( urbanisme), Monsieur Dominique URROLATEGUI (tourisme et culture), Monsieur Patrick POSTIS (travaux), Monsieur JP POUSSARD (développement économique et mutualisation), Madame Patricia LOUBERE (actions sociales), Monsieur Christophe MARTINEZ (jeunesse et éducation, sport), Monsieur Christian DUCOS (environnement et milieux aquatiques).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.